



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 29 juin 2018

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Delphine VALAY

Pouvoirs :

Maud BRIAND donne pouvoir à Cyrille LELEU

Jean-Noël LEMEE donne pouvoir à Gilles HAUROGNE

Delphine VALAY est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15

Ordre du Jour :

- 1) Vente d'un terrain après division près de l'étang aux Chesnin
- 2) Proposition d'achat d'un terrain derrière le Parc d'Activités des Brivaudais
- 3) Projet de parc éolien d'Engie Green
- 4) Modification du Plan Local d'Urbanisme
- 5) Budget investissement : décision modificative
- 6) Garderie du mercredi matin
- 7) Tarif cantine/garderie périscolaire
- 8) Les terrains sans maître
- 9) Consultation pour la réfection des trottoirs
- 10) Remboursement de frais dans le cadre de formation
- 11) Informations au conseil
 - a. Installation d'internet à la cantine/salle de sports et à l'atelier technique
 - b. Accompagnement par le Centre de Gestion pour le règlement général de la protection des données
 - c. Résultat de la demande de subvention à la Préfecture pour les travaux de l'église
 - d. Appel à candidature pour le deuxième poste de cantine/garderie
 - e. Randonnée du 17 juillet 2018 dans le cadre des mardis de juillet de Fégréac

Approbation du compte rendu de conseil du 11 mai 2018

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Vente d'un terrain après division près de l'étang aux Chesnin

Monsieur Stéphane Magré souhaite acquérir une partie d'un terrain communal, cadastré ZD n°144 situé près de l'étang dit « aux Chesnin ». La surface après division est estimée à 250m². Le plan de la parcelle est présenté au conseil.

Les frais de géomètre de 1068€ TTC seront pris en charge par Monsieur Magré.

Le maire propose un prix de vente à 10€/m².

A l'unanimité le conseil vote pour.

2- Proposition d'achat d'un terrain derrière le Parc d'Activités des Brivaudais

La SCIDardaine est propriétaire des lagunes, parcelles ZA n°348 et n°346, situées derrière le Parc d'Activités des Brivaudais.

Elle souhaite vendre leurs terrains à la commune d'une contenance totale d'un hectare au prix de 15000€, soit 1,50€ le m².

A l'unanimité, le conseil municipal est contre l'achat à ce tarif. Toutefois, il autorise le maire à négocier à un prix inférieur.

3- Projet de parc éolien d'Engie Green

Un vote à bulletin secret est mis en place pour, contre ou abstention à la poursuite de l'étude du projet de Parc Eolien sur la commune de Théhillac.

Le maire procède au dépouillement et comptabilise 11 votes.

A la majorité de 8 voix contre et 3 voix pour le conseil ne souhaite pas qu'Engie Green poursuive le projet.

4- Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle que la modification simplifiée du PLU concerne :

- ✓ la rectification de deux erreurs matérielles :
 - rectification du règlement de la zone touristique de Cranhouët (suppression des possibilités d'extension des constructions existantes).
 - rectification du texte accompagnant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 (suppression des liaisons douces internes à la zone).
- ✓ la modification de l'OAP n°1 :
- ✓ la modification de l'implantation des constructions en zones agricoles :
 - modification du paragraphe A4 – Volumétrie et implantation des constructions – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives (réduction du retrait entre les constructions et les limites séparatives de l'unité foncière).

Après consultation des personnes publiques associées (Préfecture, communes limitrophes, différents services de l'Etat) aucune remarque ou observation n'ont été apportées. Par ailleurs, durant la mise à disposition du dossier pendant un mois, aucune remarque ou observation n'ont été formulées.

Par conséquent, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le bilan de la mise à disposition du dossier de modification du PLU,
- valide les modifications apportées.

5- Budget d'investissement : Décisions modificatives

Le Maire propose au conseil municipal, les trois décisions modificatives suivantes :

1) Section d'investissement - Dépenses – Virement de crédit

Changement de chapitre

Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)	Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)
041	2041582	Bâtiments et Installations	-3 500,00	204	2041582	Bâtiments et Installations	+3 500,00

2) Section d'investissement

Intégration des dépenses d'études en travaux (accessibilité handicapés et carrefour de la Garenne)

Recette d'investissement

Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)	Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)
041	2031	Frais d'études	+4 794,00	13	1341	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	-4 794,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)	Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)
041	2313	Construction	+3 354,00	23	2313	Construction	-4 794,00
041	2315	Installations	+1 440,00				

3) Amortissement

Amortissement extension du réseau électrique « rue de la Pierre »

Section d'investissement – recettes

Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)	Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)
040	28041582	Installations	+524,24	13	1341	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	-524,24

Section de fonctionnement - dépenses

Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)	Chapitre	Article	Désignation	Montant (€)
042	6811	Amortissements	+524,24	022	022	Dépenses imprévues	-524,24

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les trois décisions modificatives présentées.

6- Garderie du mercredi matin

Constatant une fréquentation en baisse, un questionnaire a été distribué aux parents des élèves concernant ce service. Certains parents ont émis le souhait de rencontrer la commission du « mercredi matin » afin de demander le maintien de cette garderie.

Un engagement écrit des parents garantit la présence de 7 à 9 enfants par mercredi.

Après présentation des différentes options : accueil de loisirs à St Dolay ou maintien de la garderie le mercredi matin le maire propose au conseil :

- de se prononcer sur le maintien ou non de la garderie du mercredi avec une capacité maximum de 14 enfants,

- de fixer le tarif forfaitaire à 4,50€ la matinée de 8h00 à 12h00,
- de ne plus transférer les enfants de Théhillac à Saint-Dolay à 12h00 par taxi.

A l'unanimité, le conseil municipal, valide les propositions ci-dessus.

7- Tarif cantine/ Garderie périscolaire

La société CONVIVIO qui fournit les repas de la cantine augmente son tarif de 4,54 centimes par repas. Depuis 2 ans la commune n'a pas augmenté ses tarifs.

Prenant en compte cette hausse, le maire propose de passer de 3,25€ à 3,30€ le repas.

Le conseil municipal vote à main levée.

A la majorité avec 10 voix pour et 1 voix contre le conseil fixe le tarif du repas de cantine à 3,30€ pour la rentrée 2018/2019.

Le Maire propose de passer à la facturation mensuelle pour remplacer le système actuel de tickets journaliers.

A l'unanimité le conseil vote pour.

Le tarif de la garderie périscolaire a été maintenu depuis 2 ans à 0,75€ par ½ heure soit 1,50€ l'heure.

Le maire propose de passer de 0,75€ à 0,85€ la ½ heure soit 1,70€ de l'heure.

Après un vote à main levée avec :

- 7 voix pour
- 2 abstentions
- 2 voix contre

le conseil municipal, à la majorité, fixe le tarif de garderie périscolaire à 0,85€ la ½ heure soit 1,70€ l'heure.

8- Les terrains sans maîtres

Report du point car l'arrêté préfectoral n'est pas encore arrivé en mairie.

9- Consultation pour la réfection des trottoirs

Pour réaliser une première tranche de la réfection des trottoirs un montant de 39000€ TTC soit 32 500€ HT est nécessaire pour optimiser les fonds de concours qui s'élèvent à 11 300€. La commune peut prétendre à 30% de subvention du département soit environ 9 750€, ce qui représente un reste à charge d'environ 11 300€ sur le montant hors taxe.

La première tranche proposée est : la réfection des trottoirs existants à l'extérieur du lotissement du Port Bily jusqu'au carrefour du calvaire, le passage près de la salle de sports (le long des vestiaires) ainsi que du marquage au sol (passage pour piétons et accès handicapés).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de travaux
- vote pour le lancement de la consultation

10- Isolation extérieure des vestiaires de la salle des sports

Le maire propose l'isolation extérieure des vestiaires de la salle des sports pour une superficie de 65m² dans le programme d'économies d'énergie (subvention de 75% des travaux).

Les travaux sont estimés à 9665€TTC.

Subvention attendue : 6250€

Reste à charge pour la commune : 2900€

Les travaux seront réalisés sous réserve de l'accord de subvention. Un dossier sera déposé auprès de CERTI Energie pour une acceptation de dossier avant fin juillet.

Après un vote à main levée, avec

- 10 voix pour
- 1 abstention

Le conseil municipal, à la majorité, vote les travaux d'isolation à condition que la subvention soit accordée.

11- Remboursement des frais dans le cadre de formation

Le maire propose le remboursement des frais kilométriques et de repas sur les formations du personnel communal.

- remboursement des repas sur justificatif des frais réels jusqu'à 15€
- remboursement des frais kilométriques selon le barème en vigueur

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions.

12- Informations au conseil

a- Installation d'une ligne téléphonique à la cantine/salle polyvalente

Suite au passage de la commission de sécurité, il est demandé l'installation d'une ligne téléphonique numérique à la salle des sports/cantine. Cela fait partie des obligations de sécurité.

b- Accompagnement par le centre de gestion pour le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Depuis le 25 mai 2018, les communes ont des obligations en termes de protection des données informatiques qu'elles utilisent. Un accompagnement est proposé par le centre de gestion du Morbihan pour mettre en place le RGPD pour chaque commune. La démarche est engagée par la mairie.

c- Résultat de la demande de subvention à la préfecture pour les travaux de l'église

La demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Préfecture) a été rejetée pour l'année 2018.

d- Appel à candidature pour le deuxième poste de cantine/garderie

Angélique Lechantoux ayant été recrutée par l'école, un appel à candidature est lancé pour recruter un deuxième poste de cantine/garderie à 20h pour la rentrée 2018/2019. Les premiers entretiens commenceront le 25 Juillet 2018.

Il est demandé aux candidats d'être en possession d'un CAP petite enfance et d'un BAFA.

e- Randonnée du 17 juillet 2018 dans le cadre des « mardis de juillet » de Fégréac

Tous les ans la commune de Fégréac organise une randonnée les mardis pendant l'été dont certaines se déroulent à l'extérieur de Fégréac. La rando du 17 juillet aura lieu sur la commune de Théhillac.

f- Appel à candidature sur le corps de ferme de Cranhouet

Redon Agglomération a lancé un appel à projet dans le cadre de la vente du corps de ferme situé à Cranhouët. Le projet devra avoir une vocation agricole ou alimentaire en lien avec le programme défini par Redon Agglomération. La date limite de réception des candidatures est le 13 juillet 2018.

g- Restauration de patrimoine

L'association Art' Thé va fabriquer une porte pour le moulin, situé près du terrain de foot. Monsieur Biron offre le bois pour la réalisation de cette porte.

h- Départs

Le Père Simon BARON quitte ses fonctions sur la paroisse. Sa messe d'au revoir sera célébrée le dimanche 16 septembre 2018 à 10h30 en l'église de Nivillac.

Justine NOEL quitte ses fonctions de directrice de l'école de Théhillac et sera remplacée par Magali CLOZEL qui nous arrive de l'Isère.

i- Fête de l'agriculture départementale

Elle aura lieu cette année à Théhillac au lieu-dit « le Gringot », les 18 et 19 août 2018. Diverses animations seront proposées autour des métiers de l'agriculture. Repas sur place le samedi soir.

i- Travaux électriques

La ligne électrique entre la Michelais et le carrefour de la Garenne va être enfouie. Les travaux seront supervisés par Morbihan Energie.

j- Un système de co-voiturage est étudié

Un flyer va être joint au présent bulletin. Vous trouverez plus d'informations sur le site : www.thehillac.fr

k- WIFI dans les lieux publics

Une présentation de l'appel à projet concernant l'installation de la WIFI dans les lieux publics soutenue par la commission européenne est réalisée dans le but d'apporter au conseil les informations concernant les possibilités d'installation de cette technique sur le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine séance de conseil municipal le vendredi 7 septembre 2018 à 20h00.

INFORMATIONS

Les nouveaux bacs distribués en porte-à-porte à l'automne

Dans le cadre de l'évolution du service de collecte des déchets, chaque foyer de Redon Agglomération sera doté de nouveaux bacs. En septembre, les bacs feront directement leur rentrée chez les usagers de l'agglomération. Un agent assermenté se présentera dans chaque foyer, validera le nombre de personnes occupant l'habitation et remettra aux habitants 2 bacs : un marron pour les ordures ménagères et un bac jaune pour les déchets soumis au tri. Lors de la distribution, il informera également sur l'extension des consignes de tri, le calendrier des jours de collecte, le planning de mise en place du nouveau service de collecte ... il répondra à vos questions concernant le service de gestion des déchets. Les bacs seront livrés à domicile, en porte à porte, infos comprises ! Les modalités précises de la distribution vous seront communiquées ultérieurement.

Les nouveaux procédés de tri et de valorisation permettront de déposer dans les bacs jaunes, des plastiques qui devaient auparavant être jetés dans le bac marron. Le bac jaune rendra plus pratique le tri des plastiques dans chaque habitation. Parallèlement, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages facilitera le geste de tri. Plus de question à se poser face à des pots de yaourts, des barquettes ou des films plastiques : tous les emballages plastiques rejoindront le bac jaune !

Les nouveaux gestes à adopter au quotidien seront rappelés lors de la distribution des bacs.

Des nouvelles d'ART'THE

« Venez tenter votre chance à notre loto **vendredi soir 10 août** prochain.

Vous rêvez de gagner ... alors essayé.

ET

N'oubliez pas de venir déguster un bol d'air, dynamiser vos muscles et tester vos connaissances sur notre patrimoine à la **rando/ballade quiz** de 6 km max **dimanche matin 2 septembre 2018**.

Nous vous attendons avec ... le sourire et un coup de cidre. »

Bruits de voisinage

Pour rappel, conformément à l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 : « ... les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

La Plage en Bus

Trajet jusqu'à la plage de Pénestin tous les jours jusqu'au 1^{er} septembre 2018 (sauf dimanche et jours fériés). Prix du trajet 2€/aller et 2€/retour, départ à 13h20 de Théhillac (au bourg près de la permanence de l'infirmière) et retour à 18h00.